AVANT ART. PREMIER N° 619

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

Nº 619

présenté par

Mme Mazetier, Mme Coutelle, Mme Capdevielle, Mme Massat, M. Juanico, Mme Untermaier, Mme Orphé, Mme Guittet, Mme Laclais, M. Premat, Mme Olivier, Mme Chapdelaine, M. Cresta, M. Kemel, Mme Lacuey, M. Bies, Mme Beaubatie, Mme Carrey-Conte, Mme Fabre, M. Colas, Mme Crozon, Mme Gueugneau, Mme Bouziane-Laroussi, Mme Françoise Dumas, M. Muet, Mme Quéré, Mme Bruneau, Mme Sandrine Doucet, M. Delcourt et M. Burroni

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Compléter l'intitulé du titre Ier par les mots :

« et renforcer la lutte contre le sexisme en milieu professionnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cohérence avec les amendements présentés à l'article 11 sur les missions des CHSCT et après l'article 12 visant à renforcer la lutte contre sexisme en milieu professionnel, cet amendement a pour objet de modifier l'intitulé du titre I^{er} du projet de loi de la façon suivante : « Améliorer l'efficacité et la qualité du dialogue social au sein de l'entreprise et renforcer la lutte contre le sexisme en milieu professionnel ».